

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 119

17 janvier 2013

SOMMAIRE

Agence Immobilière Claude Michels S.à r.l.	5693	CoorsTek Luxembourg	5708
Alex-Ander S.A.	5690	Credelux S.A.	5690
Amdipharm Holdings	5666	Credit Opportunities European Funding S.à r.l.	5708
Antega S.A.	5709	CTA S.A.	5694
APF 2 S.à r.l.	5689	Culinart S.à r.l.	5694
APF FinCo S.à r.l.	5689	Cyberinvest SA	5692
Apollo 11 S.à r.l.	5693	DACHSER Luxembourg S.à r.l.	5691
Argentinus	5689	Daolux AG	5691
Banque Degroof Luxembourg S.A.	5688	DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR	5691
Barclays Vanoise (BR Investments) LP ...	5692	Denislux S.à r.l.	5694
Bellerose Investment S.A.	5687	Dimundo S.à r.l.	5673
Bernhard Vormann GmbH & Co KG, Brun- nen- und Wasserwerksbau	5688	Dover Luxembourg Finance Sàrl	5666
Biovail International S.à r.l.	5688	Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l.	5670
BluO Nebra S.à r.l.	5687	Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l.	5692
Brabs Sàrl	5687	Eupalia S.A.	5711
Burglux S.A. Holding	5689	Evong S.A.	5711
Burglux S.A. Holding	5708	Evong S.A.	5693
Caladeco S.à r.l.	5708	Jodocy Group	5712
Camoze S.A., SPF	5690	Jodocy Group	5712
Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l.	5684	Jos. PETIT & Fils	5712
Celestine S.A.	5707	Juglans Investments Fund S.C.A.	5712
Centre Technique de l'Isolation et des Energies Alternatives	5707	JYL Participations S.à r.l.	5712
Chordia Invest I S.A.	5704	L'Alpic, Sàrl	5712
Clanoma S.A.	5688	Novo Começo Sàrl	5670
Cloppenburg Automobil (Luxembourg)	5708	Parana Corporation S.à r.l.	5705
COIFFURE WEIS-WELTER S.à r.l. uniper- sonnelle	5704	Vormann Bohrgesellschaft mbH & Co KG	5688
Comptoir du Pneu s.à r.l.	5704	Wellfort International S.A.	5670
Convert Technology S.A.	5694	Wharf Holdco S.à r.l.	5695
Convex S.à r.l.	5694	Xasteria Securitization Fund S.A.	5674

Amdipharm Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.609.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.086.

Il est à noter le nouveau nom de l'Associé Unique de la Société, ainsi que sa nouvelle adresse comme suit:

- Amdipharm International Holdings Limited, ayant pour adresse le Aztec Group House, 11-15 Seaton Place, St Helier JE4 OHQ, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amdipharm Holdings
TMF Luxembourg S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012163766/15.

(120216884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.053.303.800,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

In the year two thousand twelve on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dover Luxembourg S. à r.l., a limited liability company (Société à responsabilité limitée) validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.408,

here represented by Maître Jil ROESER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. it is the sole member (the "Sole Member") of the company "Dover Luxembourg Finance Sàrl", (the "Company") having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 89.430, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on October 14th, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1672 dated November 21st, 2002. The By-laws of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on March 14th, 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 561 dated March 25th, 2011.

II. the Company decided to contribute 100% of the shares it holds in the company Dover Germany GmbH ("DGG" and the "DGG Shares"), a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and validly existing under the laws of Germany, having its registered office at 14a, Potsdamer Strasse, D-14513 Teltow and registered with the Trade Register Potsdam under the number HRB 21182, to its subsidiary, the company Dover Luxembourg Services S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 159.317 (the "Recipient Company" or "DLS"), in consideration of seventeen million two hundred sixty-three thousand six hundred seventeen (17,263,617) corporate units having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each together with a share premium of nineteen euro (EUR 19) (the "DLS' Corporate Units"), to be issued by the Recipient Company and to be allocated to the Company (the "Contribution");

III. the Company and the Recipient Company (together the "Companies") decided to make use of article 308bis-2 of the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law") and to submit the Contribution to the rules applicable to demergers as provided for in articles 285 to 308, except for article 303, of the Law;

IV. it results from the following that the applicable provisions have been fully complied with:

(i) A contribution proposal (the "Contribution Proposal") was drawn up and approved by the board of managers of the Companies in accordance with the legal requirements set out under article 289 and seq. of the Law.

(ii) Such Contribution Proposal was recorded in a deed executed in front of the undersigned notary on October 12th, 2012 (the "Deed").

(iii) The Contribution Proposal was filed with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on October 24th, 2012, number 2628, page 126120, for both Companies, in accordance with articles 290 and 9 of the Law.

(iv) In compliance with the investigation rights granted to the members of each of the Companies in accordance with article 295 (1) a) and b) of the Law, the following documents were put at the disposal of the members as from October 12, 2012 at the registered offices of the Companies:

- the Contribution Proposal;
- the adopted annual accounts of the Company for the last three financial years (2009, 2010 and 2011) as well as the thereto relating management reports;
- the adopted annual accounts of the Recipient Company for the only financial year of existence 2011 as well as the thereto relating management report;
- the interim accounts of the Company and of the Recipient Company as at September 30, 2012 (the "Interim Accounts") and the valuation report issued on October 11, 2012 (the "Valuation Report") on the basis of which the Contribution Proposal was drafted (the "Financial Statements");

V. the Sole Member has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Member approves the Contribution in accordance with the Contribution Proposal as enacted by the Deed and acknowledges the effectiveness as of today of the Contribution pursuant to the Contribution Proposal as published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on October 24th, 2012, number 2628, page 126120 for both Companies and of the thereto related Contribution of the DGG Shares, to the Recipient Company, in consideration for seventeen million two hundred sixty-three thousand six hundred seventeen (17,263,617) DLS' Corporate Units having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each together with a share premium of nineteen euro (EUR 19).

The Sole Member states having duly considered and examined prior to the resolution above (i) the Contribution Proposal, (ii) the adopted annual accounts of the Company for the last three financial years (2009, 2010 and 2011) and the adopted annual accounts of the Recipient Company for the only financial year of existence 2011 as well as the thereto relating management reports and (iii) the Interim Accounts of the Company and the Recipient Company as at September 30th, 2012 and the Valuation Report issued on October 11th, 2012 on the basis of which the Contribution Proposal was drafted.

Second resolution

The Sole Member resolves to make use of article 296 of the Law and waives the examination of the Contribution Proposal and the thereto related expert report set out under article 294 (1) of the Law and the requirements stated under the articles 293 and 295 (1) c) and d) of the Law.

Third resolution

The Sole Member expressly agrees that the Contribution operated a transfer ipso jure to the Recipient Company of the rights and obligations attached to DGG Shares, pursuant to which DLS has become the owner of DGG Shares as from the Effective Date as defined in the Contribution Proposal, i.e. November 26th, 2012.

Fourth resolution

The Sole Member resolves to ratify the actions carried out by the managers of the Company in relation to the Contribution.

Fifth resolution

The Sole Member resolves to grant authorization to any manager of the Company or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, with its office at 69, Boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

Certification

Having inspected any relevant act, deed and/or document, the undersigned notary hereby certifies in conformity with article 300 (2) of the Law (i) the existence and legality of all acts, documents and formalities incumbent upon the Company and (ii) the existence and legality of the Contribution Proposal.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dover Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.408,

représentée par Maître Jil ROESER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter que:

I. elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société «Dover Luxembourg Finance Sarl», société à responsabilité limitée, (la «Société»), ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.430 constituée suivant acte de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1672 daté du 21 novembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte par-devant le notaire instrumentant en date du 14 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 561 daté du 25 mars 2011.

II. la Société a décidé d'apporter 100% des actions qu'elle détient dans la société Dover Germany GmbH («DGG» et les «Actions DGG»), une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée et valablement existant sous le droit allemand, ayant son siège social au 14a, Potsdamer Strasse, D-14513 Teltow et inscrite au registre de commerce de Potsdam sous le numéro HRB 21182, à sa filiale, la société Dover Luxembourg Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.317 (la «Société Releveuse» ou «DLS»), en contrepartie de dix-sept million deux cent soixante-trois mille six cent dix-sept (17.263.617) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune avec une prime d'émission de dix-neuf euros (EUR 19) (les «Parts Sociales DLS»), à émettre par la Société Releveuse et à allouer à la Société Apport);

III. la Société et la Société Releveuse (ensemble les «Sociétés») ont décidé de faire usage de l'article 308bis-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») et de soumettre l'Apport aux dispositions applicables aux scissions prévues aux articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la Loi:

IV. il résulte de ce qui suit que les dispositions applicables ont été entièrement respectées de la manière suivante:

(i) Un projet d'apport (le «Projet d'Apport») a été établi et approuvé par les conseils de gérance des Sociétés conformément aux exigences légales prescrites par l'article 289 et seq. de la Loi.

(ii) Tel Projet d'Apport a été acté dans un acte exécuté devant le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2012 (Acte»).

(iii) Le Projet d'Apport a été enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 24 octobre 2012, numéro 2628, page 126120, pour les deux Sociétés, conformément aux articles 290 et 9 de la Loi.

(iv) Conformément aux droits d'investigation octroyés aux associés de chacune des Sociétés aux termes de l'article 295 (1) a) et b) de la Loi, les documents suivants ont été mis à la disposition des associés à partir du 12 octobre 2012 aux sièges sociaux des Sociétés:

- le Projet d'Apport;

- les comptes annuels approuvés de la Société pour les trois derniers exercices (2009, 2010 et 2011) ainsi que les rapports de gestion y afférents:

- les comptes annuels approuvés de la Société Releveuse pour le premier exercice depuis sa constitution en 2011 ainsi que le rapport de gestion y afférant:

- les comptes intérimaires de la Société et de la Société Releveuse datant du 30 septembre 2012 (les «Comptes Intérimaires») et le rapport d'évaluation émis le 11 octobre 2012 (le «Rapport d'Evaluation») sur base desquels le présent Projet d'Apport a été établi (les «Comptes Intérimaires»);

V. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique approuve l'Apport conformément au Projet d'Apport tel qu'acté dans l'Acte et reconnaît l'effectivité de l'Apport à compter de ce jour en application du Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 octobre 2012, numéro 2628, page 126120, pour les deux Sociétés et l'Apport y afférent des Actions DGG à la Société Releveuse en contrepartie de dix-sept millions deux cent soixante-trois mille six cent dix-sept (17.263.617) parts sociales de DLS d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune avec une prime d'émission de dix-neuf euros (19,- EUR) à émettre par la Société Releveuse et à allouer à la Société.

L'Associé Unique déclare avoir dûment considéré et examiné préalablement à la résolution ci-dessus (i) le Projet d'Apport (ii) les comptes annuels approuvés de la Société pour les trois derniers exercices (2009, 2010 et 2011) et les comptes annuels approuvés de la Société Releveuse pour le premier exercice depuis sa constitution en 2011, ainsi que les rapports de gestion y relatifs et (iii) les Comptes Intérimaires de la Société et de la Société Releveuse datant du 30 septembre 2012 ainsi que le Rapport d'Evaluation le 11 octobre 2012 sur base desquels le présent Projet d'Apport a été établi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de faire usage de l'article 296 de la Loi et renonce à l'examen du Projet d'Apport et au rapport d'expert y relatif prévu à l'article 294 (1) de la Loi et aux exigences reprises aux articles 293 et 295 (1) c) et d) de la Loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve expressément que l'Apport a opéré un transfert de plein droit à la Société Releveuse des droits et obligations afférents aux Actions DGG suivant lequel DLS deviendra le détenteur des Actions DGG à partir de la Date d'Effectivité tel que définie dans le Projet d'Apport, à savoir le 26 novembre 2012.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de ratifier les actions réalisées par les gérants de la Société en relation avec l'Apport.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner autorisation à tout gérant de la Société ou à tout avocat de chez Wildgen, Partners in Law, dont les locaux se situent au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, afin de réaliser toute action nécessaire ou accessoire en relation avec les présentes résolutions.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges de toutes formes, qui doivent être pris en charge par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Attestation

Ayant examiné toute action, acte et/ou document pertinent, le notaire instrumentant atteste par la présente en conformité avec l'article 300 (2) de la Loi (i) l'existence et la légalité de toutes les actions, documents et formalités incombant à la Société, et (ii) l'existence et la légalité du Projet d'Apport.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française: à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Roeser et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56407. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160271/201.

(120211861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Novo Começo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4845 Rodange, 58, rue Joseph Philippart.

R.C.S. Luxembourg B 165.485.

Il déroule d'une assemblée extraordinaire sous seing privé le 12 novembre 2012 Madame Ana Raquel Filipe De Sousa, demeurant à L-4620 Differdange, 41, rue Emile Mark, à décidé de céder 10 parts sociales à Monsieur Agostinho Ribeiro Marques, demeurant à L-4551 Differdange, 31, rue Zénon Bernard, et de nommer Monsieur Agostinho Ribeiro Marques en tant que gérant technique de la société.

Pour extrait conforme

ANA RAQUEL FILIPE DE SOUSA / AGOSTINHO RIBEIRO MARQUES

Référence de publication: 2012163740/14.

(120216266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Wellfort International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.050.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2012

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 10 juillet 2012 de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Barry Black, en remplacement de Madame Claire Alamichel, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

WELLFORT INTERNATIONAL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012163700/14.

(120215785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.818.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of November,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9145 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 November 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 14 November 2012, not yet published (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1. To change the object of the Company and to consequently amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following wording:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2. To change the current financial year, which started on the 14 November 2012 and shall end on the 31 December 2012.

3. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the object of the Company and to consequently amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following wording:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

The Shareholder resolved to change the current financial year, which started on the 14 November 2012 and shall end on the 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9145 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 14 novembre 2012, pas encore publié (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet de la Société et par conséquence de l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

2. Modification de l'exercice social en cours qui a commencé le 14 novembre 2012 et devra se terminer le 31 décembre 2012.

3. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Seconde résolution

L'Associé a décidé de modifier l'exercice social en cours qui a commencé le 14 novembre 2012 et devra se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 novembre 2012. REM/2012/1506. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159469/134.

(120211015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Dimundo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 22, rue Dicks Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 138.179.

L'an deux mil douze.

Le vingt septembre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Albano Augusto DA COSTA RODRIGUES, transporteur, né à Castelos/Tondela (Portugal) le 5 mars 1943 (No. Matricule 19430305118), demeurant à L-3918 Mondercange, 19, rue d'Ehlerange.

2) Monsieur José Salamão VIEGAS RODRIGUES, chauffeur, né à Casteloes/Tondela (Portugal) le 3 août 1968 (No. Matricule 19680803059), demeurant à L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch.

3) Monsieur Jorgé Manuel VIEGES RODRIGUES, transporteur, né à Tondela (Portugal) le 2 septembre 1970, demeurant à Castelões (Portugal).

ici représentée par Albano Augusto DA COSTA RODRIGUES, transporteur, né à Castelos/Tondela (Portugal) le 5 mars 1943 (No. Matricule 19430305118), demeurant à L-3320 Berchem, 70, rue de Bettembourg.

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 12 juillet 2012, laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «DIMUNDO Sàrl» (Matricule 20082415352), avec siège social à L-3320 Berchem, 70 rue de Bettembourg;

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B138.179;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 60.351.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de leur société de L-3320 Berchem, 70 rue de Bettembourg, à L-4540 Differdange, 22, rue Dicks Lentz.

Deuxième et Dernière résolution:

Suite au prédit transfert de siège social, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Differdange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais:

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement au montant de HUIT CENT EURO (Euro 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel.

Signé: Da Costa Rodrigues, Viegas Rodrigues, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 26 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12516. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 23 octobre 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012159459/49.

(120210892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Xasteria Securitization Fund S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 173.226.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of November.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1.- The company SEGEPA S.A., SPF, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.947,

duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, and

- Mr. Stéphane ALLART, chartered accountant, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

2.- The company ACONCAGUA INVESTMENTS S.à r.l., SPF, having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, incorporated by deed of the undersigned notary on November 23, 2012, in process of registration,

hereby represented by Mr. Stéphane ALLART, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on November 23, 2012

which proxy signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Chapter I.- Form. Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form. Name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of Xasteria Securitization Fund S.A..

Art. 2. Registered Office.

The company will have its registered office in Luxembourg-City. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

Art. 3. Corporate Object.

The object of the Company shall be to conclude one or more securitisation transactions in accordance with the provisions of the Law of 22 March 2004 on securitisation, as it may be amended. The conclusion of any financial transactions, in particular the subscription, acquisition, transfer, sale and securitisation of (a) transferable securities (representing a debt or otherwise) issued by international bodies and institutions, sovereign states, public or private companies, as well as other legal entities, and (b) assets and/or claims of any other sort or nature.

Notwithstanding the aforementioned, the Company may in particular utilise its funds in the creation, management, exploitation, acquisition and liquidation of any securities and other financial instruments; participate in the creation, development and/or control of any company; acquire any securities financial instruments or by way of contribution, subscription, underwriting or option to purchase and in any other manner; dispose of them by way of sale, assignment, exchange or otherwise; grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a holding; issue bonds and transferable securities of any sort and in any currency, and borrow in any other manner; act as a party in swap contracts and pledge, mortgage or grant in any other manner any guarantees on its property and its rights in order to guarantee the payment or reimbursement of any sum due from the Company by virtue of or in relation to bond securities of any nature issued from time to time by the Company.

In general, the Company may use any techniques or instruments relating to its property and/or investments enabling the efficient management thereof, including any techniques and instruments to hedge against exchange or interest rate risks.

In general, the Company may take any measure of control or supervision and proceed with any financial, movable or real property, commercial and industrial transaction which it deems useful to the accomplishment and the development of its corporate object.

Art. 4. Duration.

The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Corporate capital shares**Art. 5. Corporate Capital.**

The company has an issued corporate capital of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (EUR 31) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares.

The shares will be in the form of registered shares.

Disposals of shares are subject to the following conditions:

Any transfer of shares to a third party or another Shareholder, including covering only the bare ownership or usufruct for a consideration or free of charge, by way of contribution or by any other means, must in priority be first offered to other shareholders of the company.

A Shareholder who wishes to sell all or part of its shares shall notify the project to the company by registered letter with acknowledgment of receipt indicating the names, first names, occupation and address of the person who may be interested in acquiring these shares. The notice shall also specify the number of shares for which the sale is foreseen. These shares will be sold in preference to an existing shareholder.

This letter should also contain the irrevocable offer until the expiration of the time hereinafter specified, to sell the concerned shares to other shareholders at the price indicated.

Within eight (8) days of receipt of the proposed sale, the company shall inform each shareholder by registered letter with acknowledgment of receipt indicating the information given by the Shareholder who wishes to make the transfer. This notification is offering sale prices and conditions mentioned for the benefit of other shareholders in the manner hereinafter specified.

A Shareholder wishing to exercise its right of pre-emption must notify the Company within thirty (30) calendar days of receipt of the notice of the company indicating the number of shares for which it intends to exercise its right of pre-emption. Otherwise he shall forfeit his right of preference for the assignment in question without it resulting in a waiver for the subsequent exercise of the right of first refusal for any transfer subsequently projected.

Within fifteen days of the expiry of this deadline, the Board of Directors shall notify the Shareholders who have exercised their right of first refusal on the number of shares on which no right has been exercised preference, indicating within one month whether they are interested in buying all or part of these shares.

If a Shareholder has exercised its right to the conditions imposed, the decision is notified by the Company by registered letter with acknowledgment of receipt to the Shareholder who wishes to sell its shares. The notification letter must indicate the identity of the shareholders exercising their right of pre-emption and the number of shares pre-empted by each of them.

Following this procedure and failure to exercise their right of first refusal by the Shareholders, the Shareholder wishing to transfer will regain its freedom to carry out the initial sale to the transferee or any third party and within a maximum of three (3) months from the expiration of the period of pre-emption.

If, following a change in the number of shares involved, the initial transferee does not wish to purchase the remaining shares that were not subject to the right of first refusal, the seller can sell to the other Shareholders of the Company at conditions listed for the pre-emption right.

The transferee will benefit from the possession of the sold shares as of the date of the signature of the share transfer agreement, by concomitant payment of the price.

It is held at the registered office of the company a register of shares which a shareholder may inspect containing all the information specified in section thirty-nine of the law on commercial companies.

Ownership of shares is evidenced by an entry in that register. Certificates evidencing the registration will be issued to shareholders. They shall be signed by two directors.

Chapter III.- Board of directors, Auditor**Art. 7. Board of Directors.**

The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate, merge or divide one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers.

The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company.

The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Independent Auditors. The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV.- General meeting of shareholders**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.**

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting.

The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10.00 a.m..

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings.

The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote.

General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits**Art. 18. Fiscal Year.**

The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. Appropriation of profits.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 20. Dissolution. Liquidation.**

The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be

carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the board of directors for each compartment which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Limited recourse and Non petition

Art. 21. Limited Recourse.

Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 22. Non Petition.

No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII.- Applicable law

Art. 23. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31st December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare to subscribe to the 1000 (one thousand) shares representing the total share capital of the Company as follows

Shareholders	Number of shares
SEGEPA S.A. SPF, prenamed	500
ACONCAGUA INVESTMENTS S.à r.l., SPF prenamed	500
TOTAL	1000

All the shares have been paid up to the extent of the hundred percent (100%) by payment in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000-) is now available to the company, evidence there of having been given to the notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

Extraordinary general meeting

The extraordinary general meeting party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:
 - Mr. Claude Zimmer, director of companies, residing professionally at 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg
 - Mr. Franck Sertic, director of companies, residing professionally at 33 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg
 - Mr. Philippe Wasila, director of companies, residing professionally at 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg
3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2018;
4. that the address of the registered office of the Company is at 37, rue Schiller L-2519 Luxembourg;
5. to appoint Audit & Consulting Services S.à r.l., with registered office at L-1946 Luxembourg, 9-11 rue Louvigny, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151.342 as independent auditor, its term of office will expire after the annual general meeting of the year 2018.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société SEGEPA S.A., SPF, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 170.947,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, et

- Monsieur Stéphane ALLART, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

2.- La société ACONCAGUA INVESTMENTS S.à r.l., SPF, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2012, en voie d'enregistrement, ici représentée par Monsieur Stéphane ALLART, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 novembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Titre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Dénomination.

Il est forme par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination Xasteria Securitization Fund S.A..

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. Objet social.

La société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée. La réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie a des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre fa\;on des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le payement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social.

Le capital social émis de la société est de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions.

Les actions sont nominatives.

Les cessions d'actions sont soumises aux conditions suivantes

Toute cession d'actions, à un tiers ou à un autre Actionnaire, y compris celle portant uniquement sur la nue-propriété ou l'usufruit à titre onéreux ou à titre gratuit, par voie d'apport ou par toute autre voie, doit d'abord être offerte en priorité aux autres Actionnaires de la société.

L'Actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra notifier son projet à la société par lettre recommandée avec accusé de réception en y indiquant le cas échéant les noms, prénoms, profession et adresse de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions. La notification devra également préciser le nombre d'actions dont la cession est envisagée. Ces actions devront être cédées par préférence à un actionnaire existant.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres Actionnaires au prix indiqué.

Dans les huit (8) jours de la réception du projet de cession, la société doit en informer chaque Actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les renseignements donnés par l'Actionnaire qui désire céder. Cette notification vaut offre de cession aux prix et conditions mentionnées au profit des autres Actionnaires selon les modalités ci-après précisées.

L'Actionnaire désirant exercer son droit de préemption doit le notifier à la société dans un délai de trente (30) jours calendrier à compter de la réception de l'avis de la société en indiquant le nombre d'actions pour lequel il compte exercer son droit de préemption. Faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence pour la cession en cause sans qu'il résulte une renonciation pour l'exercice ultérieur du droit de préemption pour toute cession ultérieurement projetée.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les Actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Si un Actionnaire a usé de son droit dans les conditions imparties, cette décision est notifiée par la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'Actionnaire qui désire céder ses actions. La lettre de notification doit indiquer l'identité du ou des Actionnaires exerçant leur droit de préférence et le nombre d'actions préemptées par chacun d'eux.

A l'issue de cette procédure et à défaut d'exercice de leur droit de préemption par les Actionnaires, l'Actionnaire désirant céder retrouvera sa liberté pour procéder à la vente au cessionnaire initial ou tout tiers et ce dans un délai maximal de trois (3) mois à compter de l'expiration de la période de préemption.

Si, suite à un changement du nombre d'actions concernées, le cessionnaire initial ne souhaite plus acheter les actions restantes n'ayant pas fait l'objet du droit de préemption, le cédant pourra les vendre aux autres Actionnaires de la société aux conditions énoncées pour le droit de préemption.

Le Cessionnaire bénéficie de la jouissance des actions cédées à compter de la date de signature d'une convention de cession d'actions, moyennant paiement concomitant du prix.

Il est tenu au siège social de la société un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription dans ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires. Ils seront signés par deux administrateurs.

Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. 11 jours avant la date de la réunion, il sera passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider, fusionner ou scinder un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s).

Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure. Vote.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale.

L'année sociale de la société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. 11 déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution. Liquidation.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerne, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Limitation des recours et "non petition"

Art. 21. Limitation des recours.

Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 22. Non pétition.

Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable.

La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les statuts de la société étant établis, les parties comparantes déclarent souscrire aux 1000 (mille) actions représentatives de l'entière du capital social comme suit:

actionnaire	Nombre d'actions
SEGEPA S.A. SPF, préqualifiée	500
ACONCAGUA INVESTMENTS S.à r.l., SPF, préqualifiée	500
TOTAL	1000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve des maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi de 1915 ont été remplies et en constate expressément leur réalisation. En outre, le notaire instrumentant confirme que ces articles sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentés comme il est dit ci-avant, se sont ensuite réunis en assemblée générale, représentant l'entière du capital, et ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois):
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:
 - Monsieur Claude Zimmer, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg
 - Monsieur Franck Sertic, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 33 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg
 - Monsieur Philippe Wasila, demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg
3. que les mandats des administrateurs expireront après l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2018;
4. que l'adresse du siège social est fixée au 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
5. de nommer Audit & Consulting Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.342, en tant que réviseur indépendant, son mandat expirera après l'Assemblée Générale de l'année 2018.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. ZIMMER, S. ALLART, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 novembre 2012. Relation: ECH/2012/2022. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159210/561.

(120210060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 504.053.507,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.972.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of November,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150967,

here represented by Marion Williamson, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 29th, 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150972,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 474 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time on 10 May 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 14 June 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1494.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-nine thousand United States Dollars (USD 49,000.-) so as to raise it from its current amount of five hundred and four million four thousand five hundred and seven United States Dollars (USD 504,004,507.-) up to five hundred and four million fifty-three thousand five hundred and seven United States Dollars (USD 504,053,507.-) through the issue of forty-nine thousand (49,000) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1 each).

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-nine thousand United States Dollars (USD 49,000.-),

so as to raise it from its current amount of five hundred and four million four thousand five hundred and seven United States Dollars (USD 504,004,507.-) up to five hundred and four million fifty-three thousand five hundred and seven United States Dollars (USD 504,053,507.-),

through the issue of forty-nine thousand (49,000) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The forty-nine thousand (49,000) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., aforementioned, at a total price of forty-nine thousand United States Dollars (USD 49,000.-), all of which has been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of eighteen thousand (18,000) ordinary shares of Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 151016, representing one hundred percent (100%) of the total number of shares issued by Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l.

The fair market value of this contribution is of forty-nine thousand United States Dollars (USD 49,000.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at five hundred and four million fifty-three thousand five hundred and seven United States Dollars (USD 504,053,507.-) represented by five hundred and four million fifty-three thousand five hundred and seven (504,053,507) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1200.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre,

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150967,

ici représentée par Marion Williamson, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Ladite procuration paraphée "ne varietui" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussignée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150972, constituée selon acte du notaire soussigné, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussignée, le 10 mai 2012, publié le 14 juin 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1494.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille dollars américains (USD 49.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quatre millions quatre mille cinq cent sept Dollars américains (USD 504.004.507,-) à cinq cent quatre millions cinquante-trois mille cinq cent sept dollars américains (USD 504.053.507,-) par l'émission de quarante-neuf mille (49.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille dollars américains (USD 49.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quatre millions quatre mille cinq cent sept Dollars américains (USD 504.004.507,-) à un cinq cent quatre millions cinquante-trois mille cinq cent sept dollars américains (USD 504.053.507,-) par l'émission de quarante-neuf mille (49.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les quarante-neuf mille (49.000) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de quarante-neuf mille dollars américains (USD 49.000,-), la totalité étant allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en dix-huit mille (18.000) actions ordinaires de Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151016, représentant cent pour cent (100%) du nombre total de parts émises par Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l.

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à quarante-neuf mille dollars américains (USD 49.000,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée sera autorisé à inscrire ladite contribution dans le registre des actionnaires.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre millions cinquante-trois mille cinq cent sept dollars américains (USD 504.053.507,) représenté par cinq cent quatre millions cinquante-trois mille cinq cent sept (504.053.507) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ EUR 1.200.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Williamson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2012. LAC/2012/57143. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159370/146.

(120210930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Brabs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.681.

—
Extrait des résolutions

Aux fins de mise à jour des données actuellement reprises au Registre de Commerce et des Sociétés concernant la société, le gérant souhaite informer toute personne intéressée des faits suivants:

- Monsieur Jean-Paul Brabants, associé et gérant, demeure désormais à l'adresse suivante: 51, rue Gaston Ragon, 51, B-5170 Profondeville (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2012163859/15.

(120217334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Bellerose Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 104.320.

—
EXTRAIT

Avec effet au 28 septembre 2012, Monsieur Natale CAPULA a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société BELLEROSE INVESTMENT S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104320.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Natale CAPULA.

Référence de publication: 2012163847/13.

(120217228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

BluO Nebra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.598.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung ersetzt die Hinterlegung mit der Einreichungsnummer L120212038 vom 10.12.2012.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Dezember 2012.

Für *BluO Nebra S.à r.l.*

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012163834/15.

(120216369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Biovail International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012163833/11.

(120217097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Vormann Bohrgesellschaft mbH & Co KG, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Bernhard Vormann GmbH & Co KG, Brunnen- und Wasserwerksbau).**

Adresse de la succursale: L-5616 Mondorf-les-Bains, 3, Impasse Emile Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 26.918.

Beschluss des Geschäftsführers

Der Geschäftsführer der Bernhard Vormann GmbH & CO KG, Brunnen- und Wasserwerksbau beschliesst zum 15. Dezember 2010 die Benennung der Niederlassung in Luxemburg wie folgt zu ändern.

Die neue Benennung der Niederlassung Luxemburg heisst:

Vormann Bohrgesellschaft mbH & Co KG

Nottuln, den 14. November 2011.

Reintke Franz-Josef / Berlitz Burghard

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2012163832/16.

(120216498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

La liste des signatures au 7 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Geert DEBRUYNE

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012163841/13.

(120217075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Clanoma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.157.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Gesellschafterversammlung vom 6. Dezember 2012

1. Die Versammlung beschließt das Mandat des Prüfungsbeauftragten für den Jahresabschluss 2012 an die Firma FIDE-WA-CLAR S.A., mit dem Sitz in 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange zu vergeben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2012163870/12.

(120217166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Argentinus, Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.034.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 décembre 2012 que l'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique de Monsieur Eric Triol.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012163803/13.

(120216847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

APF FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.440.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 27 novembre 2012:

Réviseur d'entreprises

Les actionnaires ont décidé de nommer Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012163797/14.

(120217129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.025.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.052.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 27 novembre 2012:

Réviseur d'entreprises

Les actionnaires ont décidé de nommer Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012163800/14.

(120217136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Burglux S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.938.

—
Le bilan de clôture au 7 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Signature
LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2012163824/12.

(120217119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Alex-Ander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.283.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 05.12.2012

Sixième résolution:

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALEX-ANDER S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012163789/14.

(120216180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Credelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.481.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration du 13 décembre 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Edgar BAUMANN, employé bancaire, demeurant au 29, chemin de Bézaley, CH - 1247 Asnières, Suisse, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire en date du 12 décembre 2012.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163876/14.

(120216655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Camoze S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.787.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2012.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 mars 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon 1^{er}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2017.

Pour la société
CAMOZE S.A., SPF

Référence de publication: 2012163880/14.

(120216998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Daolux AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 54.071.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de ma fonction d'Administrateur et de membre du Conseil d'Administration de la société Daolux AG, RCS Luxembourg B 54.071, siège social 34 rue Michel Rodange, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

A. Vancheri.

Référence de publication: 2012163928/11.

(120216564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

DACHSER Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.
R.C.S. Luxembourg B 139.773.

Am 14. Dezember 2012 fällt der alleinige Gesellschafter der DACHSER Luxembourg Sàrl folgenden Beschluss:
Abberufung des Herrn Stephan Hald als Geschäftsführer der DACHSER Luxembourg Sàrl mit Wirkung zum 14.12.2012.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

DACHSER Luxembourg Sàrl

Georges Reuter

Mandatar

Référence de publication: 2012163927/15.

(120216609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.371.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Novembre 2012:

Est nommé administrateur de catégorie B:

- Larranza XXI S.L., Carretera de Logrono 26, 01320 Oyon Alava, Espagne (N° d'immatriculation B-01368901);
- Neotinea S.L., Conde de Aranda 14, 28001 Madrid, Espagne (N° d'immatriculation B-83674267);
- Lobosan S.L., Calle Velázquez 135, 28006 Madrid, Espagne (N° d'immatriculation B-80390248);
- Riabora S.L., Callo Ortega y Gasset 8, 28006 Madrid, Espagne (N° d'immatriculation B-83302091);
- El Arverjal S.L., Calle Gutiérrez Solana 1, 28036 Madrid, Espagne (N° d'immatriculation B-78399714);
- Oesty S.L., Calle de Platerias 1, Edificio Paris, 28036 Madrid, Espagne (N° d'immatriculation B-80422843);
- Incomusa S.L., Calle Balmes 87, 08008 Barcelone, Espagne (N° d'immatriculation B-82089236);
- Rosp Corunna Participaciones Empresariales S.L., Plaza de María Pita 17, 15001 A Coruña, Espagne (N° d'immatriculation B-15792278);
- Kintoa Investments S.L., Avenida Carlos III 13-15, 31002 Pamplona, Espagne (N° d'immatriculation B-31836513);
- Urbanizacion La Florida S.L., Ronda de los Tejares 34, 14008 Cordoba, Espagne (N° d'immatriculation B-14108104);
- M. Ramón Guibert de Encio, Calle Balmes 87, 08008 Barcelone, Espagne;
- M. Isaac Núñez, Calle Almanzora 10, 28023 Madrid, Espagne;
- M. Simon Blaxland, Calle Félix Boix 3, 28036 Madrid, Espagne.

Le mandat des administrateurs de catégorie B prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Est nommé administrateur de catégorie A:

- M. Stephen Shaw, Appold Street 1, EC2A 2UU Londres, Royaume-Uni.
Luxembourg, le 12 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012163929/29.

(120216832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Cyberinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012163923/10.

(120217115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Barclays Vanoise (BR Investments) LP, Société en Commandite simple.

Capital social: USD 763.624.445,76.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.206.

DISSOLUTION*Extrait*

Le transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA a été décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 12 décembre 2012. La Société a donc cessé d'exister au Luxembourg à partir de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163827/15.

(120216507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 133.380.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 3 décembre 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique que:

- l'associé unique reconnaît et approuve la démission avec effet au 14 décembre 2012, de Monsieur Jürgen Franz Kelber en sa qualité de gérant;
- l'associé unique décide de nommer avec effet au 14 décembre 2012, à la fonction de gérant, Monsieur Rolf Schneider, né le 7 Juin 1965 à Francfort-sur-le-Main, Allemagne, demeurant à Schlossstraße 14, 82031 Grünwald, Allemagne;
- l'associé unique décide qu'avec effet au 14 décembre 2012 Madame Mag. Jasmin Soravia, LL.M., née le 8 mars 1972 à Villach en Autriche, résidant professionnellement à AU-1090 Vienne, Aiserbachstraße 32, Autriche, devient détenteur d'une procuration spéciale ("Prokurist");
- l'associé unique décide que Madame Mag. Alexandra Hönigsperger, LL.M., née le 17 Juillet 1978 à Vienne en Autriche, résidant professionnellement à AU-1090 Vienne Aiserbachstraße 32, Autriche, est confirmée en sa qualité de détenteur d'une procuration spéciale ("Prokurist");
- l'associé unique décide que Madame Jasmin Soravia et Madame Alexandra Hönigsperger, les détenteurs d'une procuration spéciale ("Prokurist"), sont autorisées à signer avec un gérant, les documents au nom de la société, y compris l'autorisation de céder ou de donner en garantie des actifs immobiliers;
- l'associé unique décide que Monsieur Thomas Doll et Monsieur Rolf Schneider, les gérants ("Geschäftsführer"), peuvent chacun valablement engager la société avec la signature conjointe d'un gérant ou d'un détenteur d'une procuration spéciale ("Prokurist").

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163957/27.

(120217062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Evong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 157.875.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2012 que:

Les mandats des membres du Conseil d'Administration et du commissaire sont renouvelés pour un an, à savoir:

Monsieur Massimo Longoni, résidant au Grand-Duché de Luxembourg au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, Président du conseil d'administration et administrateur de catégorie A,

Monsieur Manuel Léal, ayant son adresse en France au 20, rue Milton, F-75009 Paris, administrateur de catégorie B, Idia Participations, société de droit français, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430309775, ayant son adresse en France au 100, boulevard de Montparnasse, F-75014 Paris, administrateur de catégorie B,

Banque Populaire Développement, société de droit français, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 378537690, ayant son adresse en France au 5/7, rue de Montessuy, F-75007, Paris, administrateur de catégorie B,

Monsieur Wolfgang de Limburg Stirum, ayant son adresse en Belgique au 24, avenue Marnix, B-1000, Bruxelles, administrateur de catégorie A,

Monsieur Eric Vanderkerken, résidant professionnellement à Luxembourg au 22,24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, administrateur de catégorie B,

Madame Valérie Wesquy, résident professionnellement à Luxembourg au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateur de catégorie B,

Monsieur Michele Canepa, résidant professionnellement à Luxembourg au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, administrateur de catégorie B.

Monsieur Marcel Stephany, ayant son adresse au Luxembourg 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, commissaire.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012163954/27.

(120216409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Agence Immobilière Claude Michels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 54, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 47.490.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts sociales, en date du 23 novembre 2012, dûment approuvées par les associés et dûment notifiées à la société, le capital social de 12.500,00 €, représenté par 100 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur Claude Michels, demeurant à L-5552 Remich, 54, route de Mondorf	25 parts sociales
Madame Gaby Scholzen, épouse Michels, L-5552 Remich, 54, route de Mondorf	25 parts sociales
Madame Marie Christine Michels, demeurant à L-2616 Luxembourg, 20, Montée Thommes	<u>50 parts sociales</u>
Total: mille parts sociales	100 parts sociales

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pour extrait conforme

AGENCE IMMOBILIERE CLAUDE MICHELS SARL

Référence de publication: 2012163762/20.

(120217365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.754.565,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 169.556.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163770/11.

(120217099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

CTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 39.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163919/10.

(120216599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Denislux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.239.

Extrait des résolutions prises par l'associé principal en date du 5 décembre 2012

Résolution unique

Le mandat de gérant de Monsieur Jean-Luc Denis, résident à B-5580 Rochefort, 19, Route de Saint-Hubert, est confirmé pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
L'associé principal

Référence de publication: 2012163935/13.

(120217368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Convert Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 123.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163913/10.

(120217276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Convex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 5, rue d'Eschweiler.

R.C.S. Luxembourg B 135.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163914/10.

(120216584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Culinart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 73, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 49.371.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 17 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012163921/10.

(120216857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Wharf Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.438.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GA CAPITAL EUROPE, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4979338, having its registered office at 2140 S Dupont HWY, Camden, Kent, DE 19934, United States of America,

here represented by Mr Bastien Burin, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 26 November 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Wharf Holdco S.à r.l." (hereafter the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholder(s) which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager designated as class A manager or class B manager by the shareholder(s). The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast, provided that at least one class A manager and one class B manager agreed on those

resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by facsimile or email.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of a class A manager and a class B manager.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/Independent auditor.

15.1 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditor(s) (commissaire(s)).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one (1) or several independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/independent auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the manager / board of managers;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of

the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

GA CAPITAL EUROPE, LLC, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr David Anving, born in Varberg (Sweden) on 19 February 1982, residing at Flat 4, 9 Redcliffe Gardens, SW10 9BG, London, as manager of class A;

- Mr Benoit Bauduin, born in Messancy (Belgium), on 31 March 1976, residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, as manager of class A;

- Mr Patrick Moinet, juriste, born in Bastogne (Belgium), on 6 June, 1975, residing at 37 rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, as manager of class B.

2. The registered office of the Company is set at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

GA CAPITAL EUROPE, LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois du Delaware, inscrite au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4979338, ayant son siège social à 2140 S Dupont HWY, Camden, Kent, DE 19934, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Wharf Holdco S.à r.l.» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présent statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par le(s) associé(s), qui fixera/ont la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B désignés comme gérant de catégorie A ou de catégorie B par le(s) associé(s). Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par fac-similé ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie ou courrier électronique, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B aient approuvé ces décisions. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par fac-similé ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures

auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou un manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par fac-similé ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par fac-similé ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilans au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le

troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire/Réviseur d'entreprises agréé.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs commissaires.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

15.3 Le(s) commissaire(s)/réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de six (6) ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le gérant / conseil de gérance; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

GA CAPITAL EUROPE, LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Anving, né le 19 février 1982 à Varberg (Suède), demeurant au Flat 4, 9 Redcliffe Gardens, SW10 9BG, Londres, comme gérant de catégorie A;

- Monsieur Benoit Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, comme gérant de catégorie A;

- Monsieur Patrick Moinet, juriste, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant au 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. BURIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. LAC/2012/56817. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163694/510.

(120215980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Comptoir du Pneu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 77, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 136.270.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163911/10.

(120216412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

COIFFURE WEIS-WELTER S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163905/10.

(120217013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Chordia Invest I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.166.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHORDIA INVEST I S.A.

Référence de publication: 2012163902/10.

(120216772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Parana Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.203.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the third of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company Bellford Properties Limited, having its registered office at 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, registered with the "Registrar of Companies Gibraltar" under the number 94015,

hereby represented by:

- Mrs. Catherine Peuteman, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and

- Mr. Patrice Yande, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October 29, 2012,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholders of the entity appearing and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited liability company PARANA CORPORATION S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 111.203 (NIN 2005 2428 697) has been incorporated by deed of the notary Henri HELLINCKX, then residing in Mersch, on the 3rd of October 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 186 of January 26, 2006.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), divided into one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each, all attributed to the company Bellford Properties Limited.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 12th of November 2012, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting, being held under private seal on November 26, 2012, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as audit-controller the company EXAUDIT S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 124.982.

A copy of the said report of the liquidator established on November 26, 2012, after having been signed "ne varietur" by all the members of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the person attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The sole shareholder gives full discharge to the managers for the execution of their mandates.

Third resolution

The sole shareholder gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The closing of the liquidation is pronounced.

Fifth resolution

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be attributed to the sole shareholder.

Sixth resolution

It is decided that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to the shareholder and the creditors who haven't been present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party, represented as said before, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société Bellford Properties Limited, ayant son siège à 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, inscrite au "Registrar of Companies Gibraltar" sous le numéro 94015,

ici représentée par:

- Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et

- Monsieur Patrice Yande, employé privé, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée en date du 29 octobre 2012,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PARANA CORPORATION S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.203 (NIN 2005 2428 697) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 186 du 26 janvier 2006.

- Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (€ 100.-) chacune, toutes attribuées à la société Bellford Properties Limited.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 26 novembre 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme EXAUDIT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 26 novembre 2012, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et du notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'associée unique donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

La clôture de la liquidation de la société est prononcée.

Cinquième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera attribué à l'associée unique.

Sixième résolution

Il est décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou à l'associé qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2075. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160561/132.

(120211440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

C.T.I.E.A., Centre Technique de l'Isolation et des Energies Alternatives, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 25.992.

Les comptes annuels de la maison mère CHASSIS ERNEST S.à r.l. au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163900/11.

(120217196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Celestine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.932.

Remplace bilan et comptes de résultat déposé le 16.10.2012 numéro L120177435

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163893/11.

(120216353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Credit Opportunities European Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163877/10.

(120216758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

CoorsTek Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163874/10.

(120217379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Burglux S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.938.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2012163825/12.

(120217120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Cloppenburg Automobil (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.601.

Der Jahresabschluss zum 30. September 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012163872/11.

(120217018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Caladeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 151.733.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant

Référence de publication: 2012163878/10.

(120216633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Antega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 90.303.

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANTEGA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90 303, constituée originairement à Vaduz, Liechtenstein en date du 10 octobre 1996 sous la dénomination de ANTEGA HOLDING AKTIENGESELLSCHAFT» et dont le siège social a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 71 du 23 janvier 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société.
2. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 135.000,- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 250.000,- EUR à 115.000,- EUR, par apurement partiel de pertes pour un montant de 120.000,00 EUR et par le transfert d'un montant de 15.000 EUR à un compte de réserves libres, sans annulation d'actions.
3. Fixation de la valeur nominale des actions à 460,00 EUR.
4. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.
5. Détermination du siège social à Milan en Italie.
6. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;
7. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2050.
8. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;
9. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;
10. Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes;
11. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
12. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;
13. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;
14. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires;
15. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 14 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité italienne;
16. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux cent cinquante (250) actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent trente-cinq mille euros (135.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR) à cent quinze mille euros (115.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement partiel de pertes pour un montant total de cent vingt mille euros (120.000.-EUR) et par le transfert de la somme de quinze mille euros (15.000.-EUR) à un compte de réserves libres et sans annulation d'actions.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentais par les états financiers intérimaires au 30 septembre 2012, lesquels états financiers, signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à quatre cent soixante euros (460.- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Milan en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
- d'établir le siège social de la Société en Italie à I-20121 Milan, Piazza Duomo 17, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;
- de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società à responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de "ANTEGA S.A." en "VM S.R.L.";
- de confirmer le capital social de cent quinze mille euros (115.000,- EUR), à attribuer aux membres en proportion de leur participation au capital social avant sa réduction, après retrait et annulation des actions actuellement en circulation;
- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte); et
- de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Sixième résolution

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilan et compte de pertes et profits arrêtés en date du 30 septembre 2012 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Septième résolution

L'assemblée entend et examine le rapport du commissaire aux comptes à ces mêmes comptes sociaux et l'approuve.

Huitième résolution

L'assemblée vote la décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée confère à la société "SG AUDIT S.à.r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75908, tout pouvoir pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Dixième résolution

L'assemblée donne procuration à Mme Valentina RADAELLI, qualifié ci-après, pour représenter seul la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Onzième résolution

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonction jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

2) L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à 2 (deux) et nomme Madame Valentina RADAELLI, entrepreneur, né à Milan (Italie), le 14 février 1975, demeurant au 8, Avenida de Madrid, E -40500 RIAZA et Monsieur Mario Luigi PARABONI, entrepreneur, né à Sondrio, Italie, le 12 septembre 1937, demeurant au 8, Avenida de Madrid, E - 40500 RIAZA jusqu'à révocation de leur mandat ou leur démission.

Douzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par l'autorité compétente italienne. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Cristiana SCHMIT, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2012. Relation GRE/2012/4462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2012160147/141.

(120210483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Evong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 157.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163955/9.

(120216482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Eupalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.387.

Les comptes annuels au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163974/9.

(120216368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Jos. PETIT & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5374 Munsbach, 73, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 18.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164119/9.

(120217057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Jodocy Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 110.151.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164126/9.

(120217110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Jodocy Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 110.151.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164125/9.

(120216517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Juglans Investments Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 155.380.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164135/9.

(120217275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

JYL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 77.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164136/9.

(120217073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

L'Alpic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weichbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 127.252.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164160/9.

(120216524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.
